

A.N.D. Société
Société à responsabilité limitée en cours de formation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 bis rue de l'égalité
34800 PERET

DÉCISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Anthony ANDREACCHIO, demeurant 48 rue du Général Leclerc, 94270 LE KREMLIN BICETRE,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée A.N.D. Société au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6 bis rue de l'égalité, 34800 PERET, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 3 mars 2025

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Anthony ANDREACCHIO, demeurant 48, rue du Général Leclerc 94270 LE KREMLIN BICETRE, associé.

Anthony ANDREACCHIO disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Anthony ANDREACCHIO accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Anthony ANDREACCHIO aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Anthony ANDREACCHIO